

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 mars 2025

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le 28 Mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 9

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, Mme Mireille DURANTET, M. Jean-Luc RAMILLIEN, Mme Nathalie JACQUET, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS

Excusés : M. Laurent PERRET, M. Christian CACHARD

Absents : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY, M. Alain LASSALLE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025,
- 2- Travaux de restructuration du groupe scolaire : avenants signés et avancement des travaux,
- 3- Vote des taxes locales 2025,
- 4- Vote des subventions aux associations,
- 5- Vote du budget primitif 2025 de la commune,
- 6- Vote du budget primitif 2025 de l'assainissement,
- 7- Emprunt pour les travaux de restructuration du groupe scolaire,
- 8- Emprunt pour les travaux de voirie,
- 9- Vote du taux de fongibilité pour le budget de la commune,
- 10-Dénomination des voies,
- 11-Questions diverses

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 7 mars 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Travaux de restructuration du groupe scolaire : avenants signés et avancement des travaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de restructuration du groupe scolaire des avenants ont été signés pour certains lots :

Lot n°8- platerie, peinture et faux plafonds- ETS METAIRIE MENDES :

Avenant n°3 : doublage fixé sur ossature métallique sans laine de verre : 5 303.76 € TTC

Lot n°11- plomberie-sanitaire-chauffage-ventilation-SARL PORSENNA JPG :

Avenant n°3 : modification de 4 radiateurs pour double mur extérieur : + 1 128.96€ TTC

Lot n°1- gros œuvre- SAS LASSOT :

Avenant n°3 : raccordement, tranchée, local électrique : 10 142.40 € TTC

Lot n°7- menuiserie bois-CMV ROSSIGNOL SAS

Avenant n°2 : plinthes et bloc-porte coupe-feu : 1 492.80 € TTC

Les travaux se déroulent selon le calendrier établi.

3-Vote des taxes locales 2025

Monsieur le Maire, suite avis favorable de la commission des finances, propose de maintenir le taux des taxes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des taux comme suit:

- **TAXE FONCIERE (Bâti) 35.20 %**
- **TAXE FONCIERE (Non Bâti) 29.93 %**
- **TAXE D'HABITATION (TH) 8.77%**

4-Vote des subventions aux associations

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- ANEM : 166.97 €
- Centre social de la Montagne Bourbonnaise : 733 €
- Coopérative scolaire : 1 800 €
- MFR Limoise : 100 €
- Lycée Claude Mercier : 200 €
- Lycée Etienne Gauthier (Réssins) : 100 €

5-Vote du budget primitif 2025 de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les propositions nouvelles du budget primitif 2025:

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 433 582.49 €

Recettes : 1 475 829.67 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 500 767.78 €

Recettes : 500 767.78 €

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les propositions nouvelles.

6-Vote du budget primitif 2025 de l'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les propositions nouvelles du budget primitif 2025:

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 56 817.23 €

Recettes : 56 817.23 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 73 511.93 €

Recettes : 73 511.93 €

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, les propositions nouvelles.

7-Emprunt pour les travaux de restructuration du groupe scolaire

7.1 : Monsieur le Maire propose la réalisation d'une demande d'emprunt d'un montant de 150 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de restructuration du groupe scolaire.

- Montant : 150 000 €

- Durée : 20 ans

- Taux : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40% soit 2.80 % actuellement

- Frais de dossier : 90 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à souscrire le prêt.

7.2 : Monsieur le Maire propose de solliciter un crédit TVA et attendre subventions d'un montant de 250 000 €, plusieurs banques ont été sollicitées, le Crédit Agricole est le mieux placé, il propose un taux de 2.68 % avec un remboursement sur 2 ans

- Montant : 250 000 €

- Duré : 2 ans

- Taux fixe : 2.68 %

- Frais de dossier : 250 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à souscrire le prêt.

8-Emprunt pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire propose de souscrire un emprunt pour financer les travaux de voirie, le Crédit Agricole propose la meilleure offre :

- Montant : 40 000€

- Duré : 12 ans

- Taux fixe : 3.35 %

- Frais de dossier : 50 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à souscrire le prêt.



9-Vote du taux de fongibilité pour le budget de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-0023 du conseil municipal en date du 3 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

10- Dénomination des voies

Suite aux diverses propositions de dénominations des chemins de la Commune, le Conseil municipal, a délibéré et arrêté la dénomination comme suit :

- Route de Billezois,
- Impasse des Brosses,
- Allée de Madard,
- Chemin des Bois des Séchères,
- Rue des Tilleuls

11-Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Fait à Le Breuil, le 28 mars 2025



Adoption du procès-verbal le *23 mai 2025*

Le Maire,

Jacky PERROT



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX